



**LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS ET À MODIFIER LA LETTRE D'INTÉRÊT  
AINSI QUE L'ÉBAUCHE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS EN CONSÉQUENCE.**

- Q1. Merci de préciser la date de début du contrat.
- R1. La date de début du contrat devrait être le 1<sup>er</sup> octobre 2017.
- Q2. Pourriez-vous également préciser si l'utilisation estimative comprend la TVH?
- R2. Les valeurs estimatives pour chaque région comprennent les taxes applicables à chacune de celles-ci.
- Q3. Q3. Et pour terminer, dans la section 3.1.2, Présentation de la proposition financière, le niveau d'efforts est indiqué en nombre d'heures (p. ex. Enquêteur principal : 1 405 heures). Pouvez-vous préciser si ces valeurs sont importantes, puisqu'elles ne correspondent pas à toute autre partie du document? Par exemple, les heures consacrées aux enquêtes sélectives de sécurité dépassent les heures indiquées dans l'Énoncé des travaux (5.2, page 36 de 59). De plus, puisque le niveau d'effort n'est pas le même pour toutes les zones géographiques, il semble inhabituel d'avoir le même niveau d'effort en heures.
- R3. Étant utilisées qu'à des fins d'évaluation, les valeurs ne sont pas importantes, puisqu'il n'y a pas de manière de déterminer exactement le nombre d'heures requis pour chaque enquête ou le nombre d'enquêtes à réaliser. Ces chiffres ont été inscrits uniquement pour s'assurer que tous les soumissionnaires seront évalués de la même manière. Ils ne détermineront pas la valeur du contrat résultant.

Toutefois, puisque les enquêtes sélectives sur la sécurité sont déterminées selon les autorisations de tâches et peuvent être déterminées de manière plus exacte, le niveau d'effort a été modifié pour refléter l'utilisation estimative.

**L'ÉBAUCHE DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉE EST MODIFIÉE COMME SUIV :**

À page 8 de 59, article 3.1.2 de la DP, tableau a) :

SUPPRIMER :

<b>Période du contrat – Du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019 (2 ans)</b>			
<b>Catégorie de travail</b>	<b>Taux horaire ferme tout compris</b>	<b>Niveau d'effort (heures)</b>	<b>Prix calculé (a)</b>
<b>Services d'enquête sur les défauts des véhicules et de l'équipement automobile et sur les collisions</b>			
Enquêteur principal	\$	1405	\$
Enquêteur subalterne	\$	1405	\$
<b>Demandes de renseignements sélectives sur la sécurité</b>			
Enquêteur principal	\$	704	\$
Enquêteur subalterne	\$	1600	\$
<b>Prix de la soumission pour la période du contrat :</b>			<b>\$</b>

INSÉRER :

<b>Période du contrat – Du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 31 mars 2019 (2 ans)</b>			
<b>Catégorie de travail</b>	<b>Taux horaire ferme tout compris</b>	<b>Niveau d'effort (heures)</b>	<b>Prix calculé (a)</b>
<b>Services d'enquête sur les défauts des véhicules et de l'équipement automobile et sur les collisions</b>			
Enquêteur principal	\$	1405	\$
Enquêteur subalterne	\$	1405	\$
<b>Demandes de renseignements sélectives sur la sécurité</b>			
Enquêteur principal	\$	345	\$
Enquêteur subalterne	\$	807	\$
<b>Prix de la soumission pour la période du contrat :</b>			<b>\$</b>

À la page 35 de 50, annexe A - Énoncé des travaux, article 5.1 de la DP,

SUPPRIMER :

Région géographique	Nombre de rapports d'enquête sur les collisions de la route				Nombre de rapports d'enquête sur les défauts			
	Durée du contrat	Période d'option 1	Période d'option 2	Période d'option 3	Durée du contrat	Période d'option 1	Période d'option 2	Période d'option 3
Pacifique	20	10	10	10	100	50	50	50
Prairies	40	20	20	20	100	50	50	50
Ontario	50	25	25	25	140	70	70	70
Québec	30	15	15	15	140	70	70	70
Atlantique	40	20	20	20	80	40	40	40

INSÉRER :

Région géographique	Nombre de rapports d'enquête sur les collisions de la route				Nombre de rapports d'enquête sur les défauts			
	Durée du contrat	Période d'option 1	Période d'option 2	Période d'option 3	Durée du contrat	Période d'option 1	Période d'option 2	Période d'option 3
Pacifique	15	10	10	10	100	50	50	50
Prairies	30	20	20	20	100	50	50	50
Ontario	38	25	25	25	140	70	70	70
Québec	22	15	15	15	140	70	70	70
Atlantique	30	20	20	20	80	40	40	40

À la page 46 de 59, annexe B, Base de paiement de la DP,

SUPPRIMER :

Période du contrat	Du 1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019 (est.)
Période d'option 1	Du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020
Période d'option 2	Du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021
Période d'option 3	Du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

INSÉRER :

Période du contrat	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2017 au 31 mars 2019 (est.)
Période d'option 1	Du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020
Période d'option 2	Du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021
Période d'option 3	Du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

FIN